

Comité technique paritaire conjoint du 10 mai 2010
Déclaration liminaire Force Ouvrière

Monsieur le Président,

Dans le cadre de ce Comité Technique paritaire conjoint, vous nous proposez aujourd'hui de nous prononcer sur la création des SIP de Brest et du pôle de recouvrement spécialisé de Quimper.

Pour l'Administration, ces nouvelles structures sont la composante principale du guichet fiscal unique.

Pour notre organisation syndicale Force Ouvrière ces restructurations lourdes, menées au pas de charge, sont les vitrines de la fusion DGI/DGCP, elle même emblématique de la RGPP.

Les agents ne sont pas demandeurs de ces pseudos réformes dont le but avoué est d'accélérer encore la destruction des emplois. Déjà le rapport LEYRIS en 2006 concernant la réforme des CDI indiquait : « *La nouvelle organisation est moins sensible aux réductions d'effectifs et celles-ci peuvent être adaptées avec plus de précision à la recherche d'une meilleure efficience ou à la disparition de tâches* »....

Alors que 18000 emplois ont été supprimés depuis 2002 dans nos deux filières, les conditions de travail des agents n'ont cessé de se dégrader.

A Force Ouvrière nous dénonçons avec force les risques que font peser sur la santé des agents, les conséquences de cette politique aveugle.

Pour preuve, les résultats de l'enquête semestrielle menée par IPSOS pour l'observatoire interne des ministères financiers en mars 2010 confirment la méfiance croissante des personnels de la DGFIP à l'égard des réformes en cours.

En effet **64% des agents de la DGFIP** interrogés considèrent que le rythme du changement est trop rapide alors qu'ils n'étaient que 61% en octobre 2009, et **57% considèrent que leur situation personnelle va se dégrader dans les prochaines années..**

Pour FO DGFIP le succès de la grève du 23 mars dernier trouve ici une de ces explications !

Vous nous présentez dans les documents préparatoires à cette réunion, votre bilan des petits SIP-CDIF du Finistère depuis leur création en avril 2009.

Vos statistiques sont bonnes, voire excellentes..., les métiers respectés, l'intégration des équipes immédiate... Dans votre conclusion, une seule difficulté est notée : l'adaptation difficile des chefs de service...

Notre constat est moins féerique :

- cellules recouvrement déstabilisé par l'augmentation des charges de travail et la difficulté d'assumer les poursuites...
- une charge de travail d'assiette énorme notamment sur la partie foncière et difficulté à assumer le contrôle sur pièces
- une informatique inadaptée à la fusion en l'absence d'un schéma directeur global,
- absence de pilotage au moins dans les premiers mois d'activité sur l'ensemble des missions du SIP,

Outre ce constat, notre vision d'avenir pour ces services n'est pas optimiste et nos doutes quant à la véritable finalité de ces nouvelles structures ont été confirmés par les suppressions d'emploi immédiates fléchées en 2009 sur les SIP de Carhaix, Douarnenez et Quimperlé.

Au niveau national, le bilan des S.I.P. préfigurateurs est également éloquent:

Contrairement à l'objectif proclamé d'amélioration du service public aux particuliers, ces structures, au bout de quelques mois d'exercice, offrent une image dégradée du service public, par l'allongement des files d'attente, d'une part, et l'aggravation démesurée des conditions de travail, source de stress, d'échec et de démotivation.

En conséquence il nous semble légitime de craindre que notre analyse sur les petits SIP soit vérifiée et amplifiée lors du lancement des grands SIP de Brest à l'image de ce qui s'est passé à Reims tant en termes d'accueil, de recouvrement et d'assiette.

Concernant l'accueil, FO DGFIP s'inquiète :

- des pointes d'affluence prévisibles que va générer ce seul point d'entrée sur Brest,
- des conditions de travail des collègues,
- de la qualité du service public,
- de l'organisation interne du SIP de Brest Abers, car les postes d'accueil y sont intégrés et surtout banalisés. C'est à dire que les agents sont désignés par le chef de service et perdent réellement la possibilité de choisir ce travail.

Pour FO DGFIP, seul le volontariat sur ces postes doit prévaloir, par une affectation en CAPL.

De plus dans un contexte de climat social tendu, la mission accueil est particulièrement exposée et risque fort de s'avérer particulièrement fatigante pour les agents permanisés.

Nous revendiquons donc que la journée d'un agent exerçant à l'accueil soit entrecoupée de pauses réglementaires et qu'un local de repos soit disponible sur le site afin de permettre aux agents de faire retomber la pression liée au contact du public en période de pointe.

Concernant l'activité recouvrement, il est à craindre que l'éclatement de deux trésoreries en quatre cellules ne provoquent des difficultés d'organisation au sein

d'équipes réduites qui devront assumer les différentes tâches du métier avec une polyvalence accrue.

Sur la question de la gestion des restes à recouvrer, nous avons noté que dans le cadre du protocole élaboré par l'Administration, le RAR est éclaté par portefeuille alphabétique entre tous les SIP qui en assureront la gestion sous la pleine responsabilité du comptable du plus gros SIP Abers.

Ce système de gestion par délégation nous semble aller à l'encontre du principe de la responsabilité personnelle et pécuniaire inhérente à la fonction de comptable public.

Concernant les secteurs d'assiette, la réforme CDI-CDIF a été très mal ressentie par les agents.

Si cette réforme pour des raisons de priorité GFU a été suspendue, il n'en demeure pas moins que le démantèlement des CDIF de BREST et QUIMPER avait déjà commencé avant la fusion et laisse ces services aujourd'hui exsangues de moyens.

Il est à craindre que les projets de fusion CDI –CDIF en cours ne reprennent sans tarder, ce qui risquent fort de perturber gravement l'organisation des secteurs d'assiette des grands SIP.

Pour FO DGFIP, les missions techniques et fiscales du cadastre justifient pleinement l'arrêt de cette autre réforme.

Le Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques affirme donc que la mise en place des SIP répond à la même logique que les SIE :

- *Réduction des moyens,*
- *Confusion des missions et polyvalence accrue,*
- *Déqualification des personnels,*
- *Remise en cause du principe de séparation Assiette Recouvrement,*
- *Impossibilité d'assurer totalement et correctement l'accueil.*

Pour le Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques, le déploiement des SIP, conjugué aux suppressions d'emplois, ne doit pas faire courir le risque de généraliser une situation d'échec, face à laquelle les moyens de renfort notoirement insuffisants ne permettent pas de faire face.

Concernant le point n°3 de ce CTP commun, FO DGFIP, lors de son congrès, a dénoncé la création de pôles de recouvrement spécialisés. Nous nous interrogeons sur le dimensionnement de l'équipe du PRS. Aura-t-elle la capacité de faire face à l'élévation de la charge que ne manquera pas de susciter la dégradation de l'activité économique actuelle ?

En conclusion, FO-DGFIP exige que les revendications professionnelles qu'il porte soient immédiatement prises en compte, en particulier :

- *L'arrêt de la RGPP et à la DGFIP, l'arrêt des SIP, des guichets fiscaux uniques et de la réforme CDI-CDIF,*
- *Le maintien de toutes les missions exercées dans un cadre parfaitement défini et pérenne,*
- *L'arrêt des suppressions d'emplois,*
- *Le maintien des principes de séparation des fonctions entre l'assiette et le recouvrement,*